

Cyanobactéries dans le Léman : feu vert pour la baignade du côté de Thonon

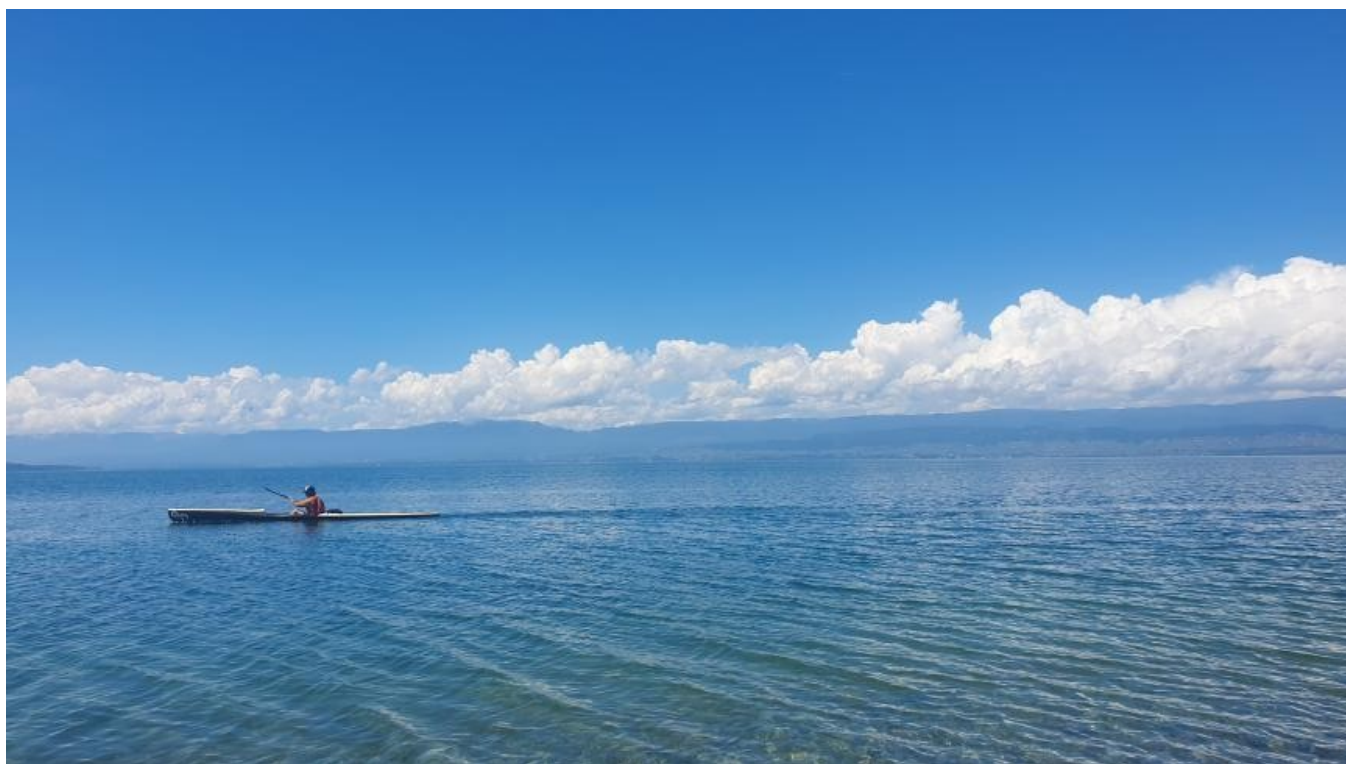
A la mi-mai des contrôles avaient fait remonter une forte concentration de cyanobactéries dans le port de Rives conduisant à une alerte de la part de la Mairie. Aujourd'hui, des analyses conduites par l'ARS annoncent des résultats conformes mais uniquement sur les sites de baignade déclarés. On fait le point.

(/649353868/article/2026-06-05/cyanobacteries-dans-le-leman-feu-vert-pour-la-baignade-du-cote-de-thonon)

Partage :



Ajouter aux sources préférées sur Google (<https://google.com/preferences/source?q=lemessager.fr>)



Activités nautiques et baignade sont désormais sans risques du côté de la Pinède, Saint-Disdille et le centre nautique.



Par **Coralie Dhenein** (/606705/dpi-authors/coralie-dhenein)
Journaliste

Publié: 5 Juin 2026 à 17h00 | Temps de lecture: 3 min

A la mi-mai, une concentration ponctuelle de cyanobactéries (<https://www.lemessager.fr/649353003/article/2026-05-15/cyanobacteries-dans-le-leman-la-baignade-eviter-au-port-de-rives>) supérieure aux seuils sanitaires recommandés avait été détectée dans le secteur du port de Rives. La mairie de Thonon avait donc appelé les habitants à la prudence et annoncé que la baignade et les activités nautiques présentant un risque d'ingestion d'eau étaient interdites dans le secteur de Rives tant que des analyses n'auraient pas prouvé un retour à la normale.

L'ARS confirme une bonne qualité des eaux sur les sites de baignade

Et voilà que le 1^{er} juin, la Mairie annonçait que les feux étaient désormais au vert pour la baignade. Mais attention à bien lire entre les lignes et à ne pas confondre les analyses pour le port de Rives et sur les sites de baignades déclarés.

En effet, l'ARS (agence régionale de santé) est chargée des analyses d'eau sur les lieux de baignade déclarés par la Mairie, à savoir : le centre nautique, la Pinède et Saint-Disdille. Des analyses réalisées le 26 mai dernier confirment effectivement un retour à la normale sur ces sites avec une qualité « excellente » des eaux de baignade. Un classement et des analyses que vous pouvez retrouver sur le portail national de la qualité des eaux de baignade. (<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Vos-loisirs/Lacs-et-cours-d-eau/Qualite-des-eaux-de-baignade>)

En revanche, le port de Rives n'est pas un site de baignade et comme l'explique l'ARS « *ne répond pas aux exigences réglementaires en la matière* ». Il n'a donc pas été l'objet d'un contrôle par l'ARS qui annonce donc ne pas « *commenter les décisions prises par la ville de Thonon-les-Bains sur la qualité des eaux du port* ».

Quid du port de Rives ?

Une précision dont ne se cache toutefois pas la Ville de Thonon puisqu'on peut lire aujourd'hui sur son site internet : « *Si les conditions sont aujourd'hui favorables à la baignade sur les plages aménagées et surveillées, il convient de rappeler que la baignade demeure interdite dans le port de Rives.* »

La Ville précise toutefois que cette interdiction n'est pas liée à la qualité de l'eau mais aux risques inhérents aux activités portuaires.

Un bulletin sanitaire est ainsi accessible sur le site de la Mairie. Il regroupe plusieurs prélèvements effectués le 27 mai 2026 par le laboratoire *Savoie Analyses*, et analysés en collaboration avec le laboratoire agréé *CARSO*. L'objectif unique de ces analyses est de mesurer la concentration en cyanobactéries au port de Rives.

L'analyse a été réalisée sur 4 points stratégiques. Un seul point de prélèvement

montre encore la présence de cyanobactéries mais dans des niveaux extrêmement faibles. Le résultat est de 6 cellules/ml au point de mise à l'eau. Pour comparaison, les seuils de vigilance et de restriction (pour la baignade ou les activités nautiques) imposés par les autorités de santé (ARS) commencent généralement à partir de 20 000 à 50 000 cellules / ml.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Autour du Léman\(/644873/free-tags/autour-du-leman\)](#)

[Thonon-les-Bains \(Haute-Savoie\)\(/625794/locations/thonon-les-bains-haut](#)
